

Charte pour l'Éducation Partagée

L'engager pour notre politique éducative !



Juillet 2016





Depuis 2014, la municipalité de Gagnac sur Garonne a fait du monde éducatif et des écoles la priorité de son action et engagé au travers de son Projet Educatif du Territoire (PEDT) une action volontariste à destination des Gagnacais et des enfants de Gagnac.

La création et le développement d'une communauté éducative de proximité, adapté aux besoins de chacun et orientée vers l'intérêt général doit assurer à chaque enfant de recevoir une éducation de qualité.

L'élaboration d'une charte pour l'éducation partagée m'a paru nécessaire pour conforter les valeurs et formaliser les engagements de notre communauté éducative, tournée vers le plus grand nombre et ouverte vers les réalités des familles.

La mise en place d'un groupe de travail centré sur un projet éducatif partagé a abouti à la réalisation de cette charte. Ce document issu de la réflexion des différents acteurs définit un cadre de travail pour l'ensemble de la communauté éducative : enseignants, parents d'élèves, techniciens et élus.

Cette charte prend en compte les besoins de l'enfant et permet de poser collectivement les bases d'une éducation partagée, définie à partir d'objectifs communs et pour l'intérêt de tous.

Michel SIMON,
Maire de Gagnac sur Garonne





Le 5 juillet 2016, Signature de la Charte

rang du haut, de gauche à droite :

*Nathalie ASSIE, Virginie VINGERT-RANDONNIER, Myriam HEREDERO, Sébastien RIVIERE,
Lydie SOUCASSE, Delphine FERNANDES, Chantal LAMOUREUX.*

rang du bas, de gauche à droite :


Cécile BAHUT, Dominique DELOURME, Michel SIMON, Olivier GAU.




Signature de la Charte




Myriam HEREDERO,
Directrice de l'Ecole Maternelle




Nathalie ASSIE,
Directrice de l'Ecole Elémentaire



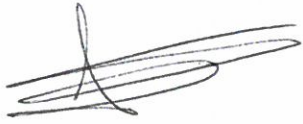
Cécile BAHUT,
Responsable du Pôle Enfance, Jeunesse et
Culture



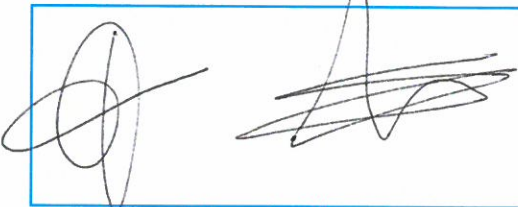
Virginie VINGERT RANDONNIER,
Responsable du Pôle Petite Enfance



Représentant des Parents d'Elèves
de l'Ecole Maternelle



Représentant des Parents d'Elèves
de l'Ecole Elémentaire




Chantal LAMOUREUX,
Adjointe, déléguée à l'Education
et de la Jeunesse



Olivier GAU,
Conseiller Municipal,
Réfèrent pour la Politique Educative



Dominique DELOURME,
Inspecteur de l'Education Nationale



Michel SIMON,
Maire de Gagnac-sur-Garonne



Sommaire

1. Vers une éducation partagée	Page 9
2. Pourquoi une charte sur l'éducation partagée ?	Page 10
3. Vers un partage des valeurs éducatives dans la durée	Page 11
4. Les engagements et objectifs de l'éducation partagée	Page 13
5. Une charte éducation partagée évaluée et adaptative	Page 20
6. Les partenaires à l'élaboration de la charte	Page 21



Page 7

Glossaire

APC : Activités Pédagogiques Complémentaires
ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
PEDT : Projet Educatif Du Territoire
TAP : Temps d'Activités Périscolaires



1. Vers une éducation partagée

La charte Education Partagée de la commune de Gagnac-sur-Garonne est coordonnée par la municipalité (élus et services Enfance & Jeunesse).

Elle s'inscrit dans le prolongement d'une démarche volontariste de la municipalité de réflexion et d'amélioration de la politique éducative municipale décidée en Mars 2015 à l'occasion de l'élaboration du Projet Educatif Du Territoire (PEDT).

Cette charte a été co-élaborée, en concertation, par les membres d'un groupe de travail pluriel, regroupant des représentants de l'ensemble des acteurs du monde éducatif (enseignants, élus, techniciens de l'enfance, de l'animation, de la restauration et de la petite enfance, représentant des parents d'élèves et élus). Elle a vocation à être évaluée de manière régulière en vue de son amélioration continue par une Commission de l'Education Partagée, qui sera mise en place à la rentrée de Septembre 2016.



2. Pourquoi une Charte sur l'Education partagée ?

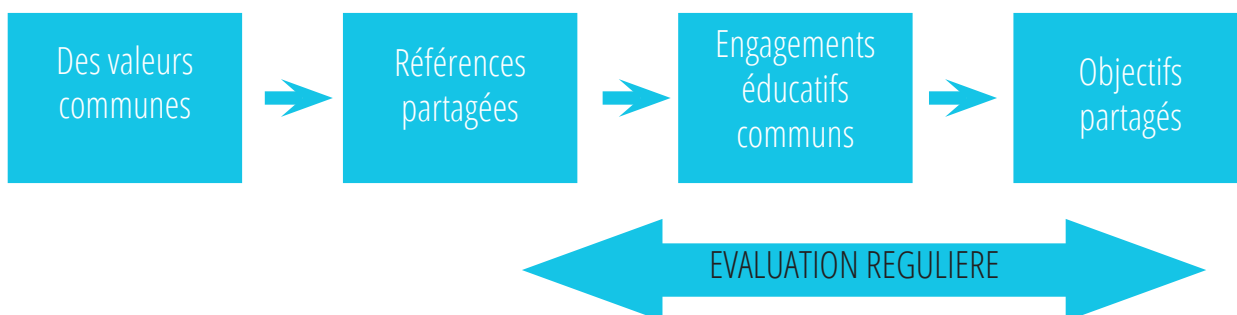
Préambule

Offrir à tous, dès le plus jeune âge, les meilleures conditions pour grandir, apprendre, découvrir et s'épanouir, est un objectif majeur de la commune de Gagnac sur Garonne. Cette ambition politique repose sur un projet solide et structuré, fondé sur des valeurs humanistes de partage, d'entraide et de solidarité.



Ce projet politique a pour but d'affirmer les valeurs éducatives communes centrées sur les compétences sociales et le respect des rythmes de l'enfant. Ces valeurs éducatives visant à assurer l'égalité des chances et l'épanouissement de tous. Elles portent en elles le respect des différences, l'égalité garçon-fille, le partage entre les générations. Elles vont permettre aux jeunes de devenir des citoyens actifs, capables de penser par eux-mêmes, conscients de leurs droits et devoirs dans leur environnement local.

Cette charte a pour finalité de contractualiser des engagements communs, de les traduire en objectifs partagés puis en projets d'équipes ainsi que de les évaluer de manière régulière dans un climat de concertation permanente.



3. Vers un partage des valeurs éducatives dans la durée

Des valeurs éducatives communes

Le respect des rythmes de l'enfant

Le projet d'accueil éducatif est lié à la prise en compte des rythmes de vie de l'enfant. Entre des temps familiaux et des temps d'enseignement, l'enfant doit pouvoir vivre son activité à son rythme. Il doit pouvoir se retrouver, se ressourcer d'abord pour lui-même et par lui-même.

Dans une approche bienveillante, l'adulte est le garant du respect de ces rythmes, incluant en dehors des temps d'activité et d'apprentissage des temps et des espaces de repos, de repas et de jeux. L'ensemble cohérent de ces temps doit contribuer à un équilibre personnel entre autonomie individuelle et vie collective de groupes d'enfants.

La prise en compte de la singularité de l'enfant dans le collectif doit tendre vers son épanouissement global et son bien-être. Il est donc évident que cette approche nécessite un travail spécifique selon les âges, mais plus encore une démarche individualisée, une connaissance de chaque enfant.

Le vivre ensemble

Le cadre collectif des temps scolaires et périscolaires, leur permanence dans la durée de scolarisation, d'un cycle à un autre, donne la possibilité de mener un véritable travail pédagogique autour du vivre ensemble. Il permet de voir grandir chaque enfant dans les compétences sociales qu'il met en œuvre avec les autres enfants et avec les adultes.

Le respect des autres et de soi-même, le respect des biens et des règles de vie en société, la capacité d'expression et de participation à des projets d'enfants constituent la matière principale de l'action éducative commune entre les adultes et les enfants, entre enfants, entre adultes.



Des références partagées

Les références partagées découlent des valeurs éducatives communes. Ces références s'articulent autour de quatre grands axes: le respect, l'autonomie, le partage et l'éducation. Les définitions de ces références sont le résultat de la concertation et du travail collectif du groupe de travail en charge de mettre en place les principes et outils de l'éducation partagée sur notre commune.

Sentiment qui incite à traiter quelqu'un avec égard et considération. Passe par l'écoute, le fait de comprendre les différences et la tolérance. C'est ce qui fait que vivre ensemble est agréable.

Capacité à répondre à ses propres besoins, de prendre et d'assumer ses décisions, tout en tenant compte de son entourage et de son environnement.

RESPECT

AUTONOMIE

PARTAGE

EDUCATION

Construction d'une éducation globale, inclusive et partagée supposant ainsi solidarités et coopérations entre école, familles et éducation populaire.

Ensemble des influences conformelles ou informelles qui permettent à l'enfant ou à l'adolescent de développer ces qualités, son savoir, son savoir-être, son savoir-faire.



4. Les engagements et objectifs de l'éducation partagée

Structurer la continuité éducative

Les structures éducatives (de la petite enfance, les écoles maternelles et élémentaires et le centre d'animation) constituent de fait des espaces et des temps de transition entre la famille, l'école et le village. Ils doivent donc être associés à une relation en permanence cultivée entre ces trois univers.

Cette continuité ne peut s'exercer que par la connaissance, la reconnaissance et le respect mutuel des uns et des autres. Il s'agit principalement de faciliter le passage de l'enfant d'un temps vers un autre.

L'équilibre et les transitions entre les différents temps de vie de l'enfant, famille, école, loisirs constituent des facteurs déterminants pour son bien-être. Cette attention devient préventive pour les enfants les plus fragiles.

Au-delà de l'accueil éducatif, ces structures contribuent avec les autres partenaires à une analyse partagée de la situation générale des familles, du contexte social, ainsi qu'à une connaissance des ressources mobilisables au bénéfice des familles et des enfants.

Page 13

Construire ensemble pour l'enfant, pour le collectif d'enfants, des synergies entre les âges, les projets, les équipes et les structures éducatives devient une obligation. Ce besoin de continuité pose donc la question de ce qui fait «projet partagé» autour d'engagements éducatifs communs et d'objectifs partagés.



Les engagements éducatifs et objectifs partagés

Les engagements listés dans cette charte définissent une plateforme commune pour l'ensemble des professionnels, partenaires et institutions pour construire un référentiel d'actions et de principes communs au service de la communauté éducative, des enfants et des familles.

Les 7 engagements

Accompagner l'enfant dans son parcours éducatif

Créer et maintenir le lien avec les parents

Respecter le vivre ensemble

Partager et assurer la continuité éducative

Développer l'autonomie et le jeu

Respecter les rythmes éducatifs

Communiquer



Accompagner l'enfant dans son parcours éducatif

Cet engagement de tous les acteurs du monde éducatif (professionnels et parents) doit conduire à une connaissance individualisée de l'enfant, à l'accompagner dans sa vie d'enfant et d'élève en vue de son développement et de son épanouissement.

Objectifs :

- ◇ Avoir un rôle éducateur.
- ◇ Définir le rôle de l'adulte (sa place, sa mission, sa fonction pour et dans l'intérêt de l'enfant).
- ◇ Permettre à chaque enfant d'avoir un suivi individualisé.
- ◇ Mettre en valeur des principes éducatifs comme la bienveillance et le respect.

Type de moyens :

- ◇ Mise en place de réunions ponctuelles entre les équipes enseignantes et l'équipe d'animation permettant l'échange et la continuité dans le parcours éducatif et social de l'enfant.
- ◇ Mise en place de la commission éducation partagée se réunissant une fois par trimestre.
- ◇ ...

Créer et maintenir le lien avec les parents

Les parents sont les premiers éducateurs de l'enfant. Leur association à la communauté éducative professionnelle est nécessaire à la réussite éducative et à la mise en oeuvre d'une ambition d'éducation partagée.

Objectifs : Permettre aux parents d'être acteurs de l'Ecole.

- ◇ Organiser un accueil de qualité (démarche qualité).
- ◇ Mettre en place, avec les parents, un suivi individuel et centré sur leur enfant.
- ◇ Œuvrer pour une continuité éducative dans le respect des familles.

Type de moyens :

- ◇ Organiser des sessions «Portes ouvertes» pour accueillir les parents dans les structures éducatives.
- ◇ Préparer, diffuser et analyser les réponses des parents à un Questionnaire de bilan partagé dans le cadre du développement de notre démarche qualité.
- ◇ Définir et animer un processus d'accueil quotidien des parents.
- ◇ ...



Respecter le vivre ensemble

Le vivre ensemble est une valeur éducative centrale ayant guidé la mise en place de cette charte. Son respect est à la fois la condition nécessaire à la mise en place d'un projet éducatif et également la base du développement des compétences sociales de l'enfant et de l'apprentissage de la citoyenneté.

Objectifs : Permettre à l'enfant de reconnaître les valeurs requises pour la vie en collectivité.

- ◇ Mettre en place des règles communes et cohérentes.
- ◇ Travailler collégalement sur la gestion des conflits.
- ◇ Construire une culture de l'égalité et du respect mutuel dans l'égalité des chances filles – garçons (prévention des comportements et violences sexistes refus des stéréotypes).
- ◇ L'éducation à la citoyenneté.
- ◇ Tolérance et différences (handicap, racisme...).

Type de moyens :

- ◇ Mise en place de règles communes pour les enfants entre les écoles et le Centre d'Animation, les publier avant les vacances de Toussaint.
- ◇ Mise en place d'une semaine commune du « bien vivre ensemble » entre l'école et le Centre d'Animation en remplacement des TAP lors de la première semaine d'APC (5 séances dans l'année) après chaque vacances scolaires.
- ◇ Mise en place d'un travail quotidien sur la prise de parole de l'enfant ainsi que de l'adulte face à l'enfant.
- ◇ ...





Partager et assurer la continuité éducative

La journée de l'enfant est longue et constituée de divers temps : temps familial, temps scolaire et temps de loisirs, mais aussi l'accès aux différents dispositifs d'accompagnement. S'assurer que les principes éducatifs sont partagés et appliqués en continuité sur l'ensemble de ces temps et par tous les professionnels est une garantie d'éducation cohérente et efficace.

Objectifs : Prendre en compte les rythmes de l'enfant.

- ◇ Avoir pour obligation l'implication de tous les professionnels.
- ◇ Définir entre enseignants et animateurs, à l'initiative de l'école, les projets ciblés permettant les meilleures conditions de scolarisation.
- ◇ Mettre en place des référentiels communs.

Type de moyens :

- ◇ Mise en place de temps d'échange sur la journée de l'enfant entre équipe enseignante et équipe d'animation dans un premier temps.
- ◇ Analyser le besoin de formation pour les professionnels de l'animation sur le thème « savoir accueillir l'enfant et sa famille dans une école ».
- ◇ Prévoir une rencontre équipe enseignante – équipe animation dès la rentrée scolaire pour acter la continuité éducative.
- ◇ ...



Développer l'autonomie et le jeu

L'apprentissage et le développement de l'autonomie de l'enfant, dès le plus jeune âge, passent à travers le jeu. Les tâches quotidiennes ou les temps d'apprentissage sont un engagement éducatif visant à préparer l'enfant à répondre à ses propres besoins, à prendre et assumer ses décisions, tout en tenant compte de son entourage et de son environnement. L'activité première de l'enfant est le jeu. Les jeux, dans leurs différentes formes constituent des vecteurs réels de développement intellectuel et social, favorables aux apprentissages et au développement de l'autonomie. Le jeu est un élément moteur de la vie de l'enfant, de son intégration, de son imaginaire, de son équilibre affectif et relationnel.

Objectifs : Retrouver le temps du jeu, le temps de jouer.

- ◇ Mettre en place des espaces de jeux identifiés par les enfants.
- ◇ Jouer pour le plaisir, seul, à deux, en groupe, avec ou sans l'adulte.
- ◇ Proposer aux enfants des jeux de compétition et de coopération.
- ◇ Favoriser l'autonomie à travers le jeu.
- ◇ Favoriser la sociabilité
- ◇ Donner à l'enfant un sentiment de réalisation personnelle qui favorisera sa confiance et l'estime de lui-même et soutiendra sa motivation et sa persévérance face aux difficultés (plaisir et frustration/ vivre et prévenir les conflits/ apprendre à gagner et à perdre).

Type de moyens :

- ◇ Prévoir dans du mobilier adapté pour que les enfants puissent utiliser les jeux en autonomie au Centre d'Animation.
- ◇ Réutiliser des jeux d'apprentissage faits à l'école (jeu de l'oie, des petits chevaux...) sous une forme ludique au Centre d'Animation.
- ◇ Développer les jeux coopératifs autonomes.
- ◇ Diversifier les jeux de cours.
- ◇ ...



Respecter les rythmes éducatifs

L'organisation du temps scolaire répond à des objectifs pédagogiques pour permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école. La journée éducative doit respecter le rythme biologique de l'enfant en ayant une approche la plus globale possible. Il faut penser l'école comme un lieu d'apprentissage mais aussi de vie et d'éducation.

Objectifs : Permettre à l'enfant de profiter au mieux des apprentissages de toute nature.

- ◇ Réduire les tensions et la fatigue de l'enfant (temps de sieste, temps calme).
- ◇ Respecter une alternance équilibrée entre les temps d'activités, les temps libres, les temps calmes, les temps de repos des enfants dans la journée et dans la semaine.
- ◇ Adapter les activités pédagogiques aux capacités et aux besoins des enfants.
- ◇ Organiser avec un soin particulier les transitions entre la maison et l'école, le scolaire et périscolaire.

Type de moyens :

- ◇ Mettre en place d'un cahier de liaison entre les écoles et le Centre d'Animation afin de faciliter la transmission d'informations entre les professionnels et les familles.
- ◇ Travailler particulièrement sur les temps de repos préparatoires au retour en classe sans activités dirigées par l'adulte.
- ◇ ...

Communiquer

C'est s'engager à partager des informations dans un cadre commun respectueux de la confidentialité et des personnes, à construire et rendre visible les articulations utiles entre les différents temps de l'enfant, entre les projets d'éducation.

Objectifs : Créer du lien et du dialogue entre chaque acteur de la vie de l'enfant.

- ◇ Mettre en place un affichage régulier et à jour.
- ◇ Permettre aux parents de s'exprimer et d'être entendu.
- ◇ Travailler sur des outils communs de communication.
- ◇ Permettre aux acteurs de se retrouver dans des lieux communs afin de faciliter les échanges
- ◇ Valoriser le rôle des ATSEMS (lien fort entre parents/enfants/école/animation).

Type de moyens :

- ◇ Mise en place une commission « éducation partagée ».
- ◇ Mise en place d'une réunion annuelle du Comité de Pilotage de la politique éducative et sociale avec l'ensemble des acteurs locaux et les représentants des institutions.
- ◇ Instituer au moins une rencontre hebdomadaire entre les directrices d'école et la direction du Centre d'Animation.
- ◇ ...



5. Une charte éducation partagée évaluée et adaptative

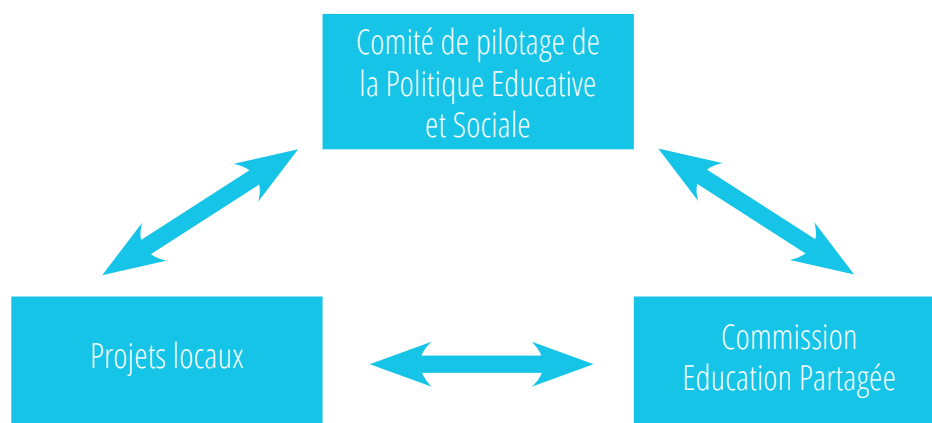
La Charte Education Partagée ne peut avoir de sens et de résultats sans la mise en place d'une évaluation de la charte, de ses objectifs et des moyens mis en œuvre.

Le comité de pilotage de la Politique Educative et Sociale (PES) de la commune se réunit une fois par an. Il a pour vocation de faire un point d'avancement, une évaluation de haut niveau des travaux réalisés ou en cours ainsi que de redéfinir les priorités de la politique éducative et sociale de la commune. Ce comité de pilotage comprend l'ensemble des acteurs éducatifs locaux, des représentants des institutions partenaires et est placé sous la direction de M. le Maire. L'élaboration et l'évaluation de la charte sera un des sujets de ce comité de pilotage au vu des objectifs ambitieux qu'elle contient pour la politique éducative de la commune.

La commission éducation partagée prendra la succession du groupes de travail ayant conduit à l'élaboration de cette charte et sera l'organisation dédiée à son évaluation détaillée et son amélioration continue. Cette commission regroupant enseignants, élus, parents d'élèves, acteurs de l'animation et techniciens sera également le lieu de débat et d'échanges entre l'ensemble des acteurs sur les sujets périscolaires liés à la politique éducative de la commune (services, infrastructures, projets, communication entre les acteurs...). Elle se réunira une fois par trimestre.

La mobilisation régulière des acteurs sur les projets locaux se déroulera concrètement dans des espaces de concertation autour d'initiatives et actions à co-construire sur le site de scolarisation de la commune.

Cette démarche d'évaluation progressera grâce au travail collectif de concertation opérationnelle sur les projets locaux et les rendez-vous périodiques de la commission éducation partagée.



5. Les partenaires à l'élaboration de la Charte Education Partagée de Gagnac-sur-Garonne

La Caisse d'Allocations Familiales,
L'Education Nationale,
Les représentants des parents d'élèves,
Le service Enfance et Jeunesse,
Le Service Petite Enfance,
La Commission Municipale Enfance et Jeunesse.





Charte co-écrite en concertation par l'ensemble des acteurs éducatifs de la commune : enseignants, élus, techniciens de l'enfance, de l'animation, de la restauration et de la petite enfance, représentant des parents d'élèves et élus.

*Mise en page :
Service Communication / Mairie de Gagnac-sur-Garonne*

*Crédits photographiques :
Mairie de Gagnac-sur-Garonne*

Mairie de Gagnac-sur-Garonne
Place de la République
31290 GAGNAC-SUR-GARONNE
Tel : 05 62 22 93 50 / Fax : 05 62 22 93 51
Mail : accueil.mairie@gagnac-sur-garonne.fr
www.gagnac-sur-garonne.fr